



Achat bien /transfert fond

Par **lucas75**, le **20/08/2012 à 18:23**

Bonjour, j'ai des fonds (vente d'un ancien bien) que j'ai placés au Luxembourg sur un compte d'épargne qui était avantageux pour mon acquisition prochaine. Je ferais un transfert de fonds soit vers le notaire (est-ce possible ?) soit sur mon compte bancaire à Paris pour pouvoir avoir un chèque bancaire français. Suis-je susceptible d'avoir des ennuis avec le trésor public ou les douanes sachant que je n'ai pas déclaré de compte à l'étranger ? ? Cordialement

Par **edith1034**, le **21/08/2012 à 08:24**

Tout dépend du montant ou si le fait que ces fonds ont été constitués alors que vous viviez au Luxembourg. Pour tout savoir sur les relations avec les paradis fiscaux : <http://www.fbfs.net/paradis-fiscaux.htm> vous pouvez transférer les fonds chez le notaire pour tout savoir sur la vente immobilière : <http://www.fbfs.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>